

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RETOURNAC

N° 2024/0100

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI LITTA, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Jean-Claude ABRIAL, Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROCHE

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	16
Nombre de procurations :	6
Nombre d'absents :	0

Objet : Transport scolaire – Tarifs 2025

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2024.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs du transport scolaire applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

TARIFS TRANSPORT SCOLAIRE	
Transport Scolaire <ul style="list-style-type: none">pour les élèves domiciliés hors commune et fréquentant un établissement scolaire de la communepour les élèves domiciliés dans la commune et fréquentant un établissement scolaire hors commune	75€ par trimestre
Transport Scolaire pour les élèves domiciliés dans la commune et fréquentant les établissements scolaires de la commune	22€ par trimestre

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 🗳️ Approuve les tarifs du transport scolaire ci-dessus exposés et leur application au 1^{er} janvier 2025,
- 🗳️ Autorise Madame le Maire à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Patricia GOUDARD